

comme beaucoup de ses compatriotes, a eu les yeux ouverts sur la qualité du fromage de Québec par les succès de ce fromage à Chicago; et les cours réels sur les marchés de consommation en Angleterre du fromage de Québec vendu comme tel, ont dû, en effet, se relever de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{3}$ par livre. Mais nous croyons qu'il fait erreur en attribuant ce fait entièrement à l'amélioration de la fabrication résultant du concours de Chicago.

"Déjà, depuis plusieurs années, une quantité considérable de fromage de Québec obtenait sur notre marché un prix à peu près égal au meilleur fromage d'Ontario, mais il était expédié en Angleterre, comme fromage d'Ontario, tandis que le fromage de seconde qualité d'Ontario passait à Liverpool, à Bristol et à Londres, sous le nom de fromage de Québec. C'est ce qui a motivé l'action de la Chambre de Commerce de Bristol, qui a soulevé tant de protestations ici au printemps.

"Nous ne nions pas le moins du monde que notre fabrication soit un progrès constant; au contraire, nous constatons que le nombre de fromageries produisant un fromage de choix augmente chaque année; mais il faut en rendre l'honneur à qui de droit et cet honneur revient surtout à la société d'Industrie Laitière, à son école de St Hyacinthe, à ses inspecteurs, à ses conférenciers, etc.

"Pour nous l'exposition de Chicago a eu pour résultat principal de montrer à l'étranger du fromage de choix de Québec portant l'indication exacte de sa provenance et de le faire juger sous sa désignation véritable."

La Gazette de Montréal paraît vouloir faire comme M. Robertson, et, tout en rendant une plus large mesure de justice à nos produits laitiers, en attribuer le mérite plutôt aux gouvernements qu'à l'initiative de la Société. Un de nos confrères, *La Presse* relève comme suit cette erreur de jugement :

"Une chose m'a cependant frappé dans l'article en question, c'est qu'on n'y fait nullement mention de la *Société d'Industrie laitière de la province de Québec*." C'est regrettable, car l'on ne peut nier que cette société, dans tout ce progrès, a été l'âme du mouvement, la cheville ouvrière. Comme en toute justice, il faut donner à chacun tout ce qui lui appartient, je me permettrai de faire les remarques suivantes qui prouvent hors de doute que les progrès accomplis sont dûs en grande partie à la Société d'Industrie Lai-

tière, c'est elle qui a pris l'initiative du mouvement.

"Il est admis par tous que nos succès dans l'industrie laitière; proviennent de l'organisation de nos syndicats de fromageries et de beureries. C'est à eux en grande partie que nous devons notre triomphe à la grande exposition colombienne; c'est grâce à eux si notre fromage conserve et augmente sa bonne renommée. Eh bien, qui a fondé les syndicats?—La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec. J'ai devant moi le bulletin No 1 de cette société qui le prouve avec évidence. Je ne puis m'empêcher d'en tirer quelques extraits qui intéresseront, j'en suis sûr, mes lecteurs.

"Le 22 janvier 1889, veille de la convention annuelle tenue à l'Assomption, le bureau des directeurs de la Société d'Industrie Laitière adoptait la proposition suivante:

"Résolu: Que vu les excellents résultats obtenus par l'organisation d'un service d'inspection et d'enseignement dans les fabriques par des inspecteurs ayant sous leur contrôle un petit nombre de fabriques et les visitant constamment pendant le cours de la saison, le comité exécutif de la société ait une entrevue avec l'honorable Commissaire de l'Agriculture, pour demander que le gouvernement encourage la formation de syndicats de fabriques établis dans le but de se pourvoir d'inspecteurs engagés par ces syndicats, et chargés de la surveillance générale des fabriques composant ces syndicats, — en leur offrant une aide pécuniaire égale au montant souscrit par ces fabriques pour les fins spéciales de leurs services d'inspection; pourvu que ces syndicats soient composés d'au moins dix et de pas plus de trente fabriques qui souscriront et paieront entre elles un montant total d'au moins \$150 et de pas plus de \$300; pourvu encore que ces subventions ne soient octroyées que sur recommandation de la société après rapport fait par les syndicats des opérations de chaque année."

"Comme on peut le voir par ces résolutions, la *Société d'Industrie Laitière* dès 1889, prend l'initiative de la formation des syndicats; elle s'abouche dès lors à plusieurs reprises avec le gouvernement auquel elle présente le projet de loi qui crée les syndicats. Ce projet de loi est adopté par l'Assemblée Législative le 23 décembre 1890, et le 24 janvier 1891, les règlements adoptés par la société touchant la formation et la régie des syndicats sont approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

"*The Gazette*" dit que depuis deux ou trois ans nos produits laitiers ont augmenté considérablement en quantité et en qualité; rien n'est plus vrai, mais aussi l'on constate que les syndicats fonctionnent depuis cette époque et que ces syndicats sont entièrement sous la

direction de la Société d'Industrie Laitière.

"Cette société mérite donc nos plus sincères sympathies pour l'œuvre excellente qu'elle a entreprise et qu'elle mène activement à bonne fin. Plus que jamais elle se propose d'organiser de nouveaux syndicats; car nos voisins les Américains s'occupent activement à réparer leur défaite à l'exposition colombienne; ils vont, eux aussi, recourir à l'inspection des fabriques.

"C'est donc le moment pour nous de redoubler de zèle; tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, qui veulent l'augmentation de nos produits de laiterie, doivent prêter main forte à la Société d'Industrie Laitière, pour lui aider à créer de nouveaux syndicats et encourager ceux qui sont déjà formés. Dans ce but, la société fournit, avec le plus grand plaisir, toutes les informations, les renseignements qui se rattachent à la formation des syndicats et à l'industrie laitière en général, M. E. Castel, de l'Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe, est le secrétaire de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec."

L'ART DE VENDRE

Un vendeur maladroit ou même simplement manquant de tact peut neutraliser l'effet des annonces les mieux faites. Les marchands qui annoncent prennent soin de styler leurs commis vendeurs sur la manière de recevoir les clients. Voici quelques observations à ce sujet, que nous fournit un confrère des Etats-Unis:

Un vendeur doit se rendre compte de tout le stock de la maison, même s'il est attaché à un seul département. Il doit commencer par l'emploi le plus modeste, pour arriver, par son travail et ses connaissances, à la tête de sa spécialité. Il faut qu'il apprenne à obéir, non comme un devoir, mais comme un moyen d'arriver. Un homme qui ne sait pas obéir ne sait pas commander. Il n'est pas même qualifié pour prendre charge de son propre magasin, s'il en avait l'opportunité. En exécutant les ordres qui lui sont donnés, il doit agir avec la pensée qu'un jour il aura lui-même un magasin à conduire, et qu'il lui faut apprendre à le conduire avec succès. Les clients et clientes, à notre époque, sont généralement au courant de la valeur de la marchandise. Il ne faut donc pas trop insister sur les qualités, le bon marché, etc. Un mot poli pour faire ressortir ce qui est à la mode, un aperçu général des